

Infrastructures, transports et mer

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE
TRANSPORTS, MER ET PÊCHE

Direction des affaires maritimes

**Arrêté du 29 novembre 2013 portant nomination des jurys de validation
des acquis de l'expérience professionnelle maritime pont et machine pour l'année 2014**

NOR : TRAT1328838A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le ministre délégué auprès du ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche,

Vu le décret n° 99-439 du 25 mai 1999 modifié relatif à la délivrance des titres de formation professionnelle maritime et aux conditions d'exercice des fonctions à bord des navires de commerce de pêche ainsi que des navires de plaisance armés avec un rôle d'équipage ;

Vu l'arrêté du 24 novembre 2008 modifié relatif à la délivrance des titres de formation professionnelle maritime par la validation des acquis de l'expérience ;

Sur proposition de l'inspecteur général de l'enseignement maritime,

Arrête :

Article 1^{er}

Les officiers ou cadres A des affaires maritimes chargés de la délivrance des titres de formation professionnelle maritime, les officiers du service pont, les officiers du service machine, les professeurs de centre de formation, les membres experts dont les noms suivent sont désignés pour participer aux jurys de validation des acquis de l'expérience professionnelle maritime pont ou machine lors des différentes commissions de 2014 :

DENIS Pierre, professeur de l'enseignement maritime, président.
SALMON Alban, professeur de l'enseignement maritime, vice-président.
CHANCEL-LESUEUR Hélène, administratrice des affaires maritimes.
CHAUVIER Jean-François, inspecteur principal des affaires maritimes.
IMPREZ Bruno, officier principal du corps technique et administratif des affaires maritimes.
LE GUERN Matthieu, inspecteur principal des affaires maritimes.
TERTRIN Yves, inspecteur principal des affaires maritimes.
FAUVETTE Didier, inspecteur principal des affaires maritimes.
BACH Olivier, professeur de l'enseignement maritime.
BOUILLON Jean-Frédéric, professeur de l'enseignement maritime.
CHOMARD Jérôme, professeur de l'enseignement maritime.
DERMINON François, professeur de l'enseignement maritime.
FARJON Patrick, professeur de l'enseignement maritime.
FORTIN Frédéric, professeur de l'enseignement maritime.
GALY Laurent, professeur de l'enseignement maritime.
GUIGNOT Yves, professeur de l'enseignement maritime.
GUIZIOU Dominique, professeur de l'enseignement maritime.
LARRIEU Pierre-Yves, professeur de l'enseignement maritime.
LOUEDEC Patrick, professeur de l'enseignement maritime.
MAURIAC Régis, administrateur des affaires maritimes, professeur à l'ENSM.
PEN Stéphane, professeur de l'enseignement maritime.
TREDAN Éric, professeur de l'enseignement maritime.

AUFFRET Philippe, capitaine de pêche.
BULOT Dewi, capitaine de 1^{re} classe.
CHATEIL Jean-Philippe, chef mécanicien.
DHERET Patrick, capitaine.
FANENE Jean, chef mécanicien.
GLOOR Philippe, capitaine de 1^{re} classe.
GREIL Pierre-Olivier, chef mécanicien.
GUYADER Jean-Paul, capitaine de pêche.
KERGADALLAN Patrice, capitaine au long cours.
LE FALHER Guy, capitaine de pêche.
LE GUENNEC Joël, capitaine de pêche.
MONFORT Dominique, capitaine de pêche.
TOUMIT Aymeric, capitaine de 1^{re} classe.
Des officiers de la marine nationale désignés par le directeur du personnel militaire de la marine.

Article 2

Pour chaque commission, le président réunit un jury composé à partir des membres cités dans l'article 1^{er}.

Article 3

La directrice des affaires maritimes est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 29 novembre 2013.

Pour le ministre et par délégation :
*Le sous-directeur des gens de mer
et de l'enseignement maritime,*
Y. BÉCOUARN